

CERALP FINANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 063 171 Euros
Siège social : 270 rue Jean-Michel Savigny
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
752 692 970 RCS VILLEFRANCHE – TARARE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier avril,
A 15 Heures,

Les Associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation faite par la Présidentz.

Madame Stéphanie GRESLE préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La Société SGR FINANCE représentée par **Madame Stéphanie GRESLE** est désignée comme Secrétaire.

La Société **AUDIT PMA**, Commissaire aux Comptes Titulaire, dûment convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 057 actions sur les 2 057 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'une Directrice Générale**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Au cours de celle-ci, diverses questions et précisions sont échangées, notamment sur les incidences des modifications proposées.

L'Assemblée estime que l'intérêt des questions posées ne justifie pas qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal.

Puis, personne ne demandant plus la parole, la discussion est close et les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer **Madame Sylvie BOIRON** demeurant 5, Allée de la Moutonnière 69570 DARDILLY en qualité de **Directrice Générale** de la Société à compter de ce jour et pour **une durée illimitée**.

Madame Sylvie BOIRON déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur.

Madame Sylvie BOIRON disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président. Elle pourra ester en justice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le nouveau Président.

LA PRÉSIDENTE
Madame Stéphanie GRESLE



LA SECRETAIRE
Société SGR FINANCE
Représentée par sa Présidente
Madame Stéphanie GRESLE



Madame Sylvie BOIRON
« bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale



